

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

27 mars 2023

Visite sur le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE.

MISSION D'INFORMATION SUR L'ADAPTATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE LA
POLITIQUE FORESTIERE ET LA RESTAURATION DES
MILIEUX FORESTIERS.



Une autre vie s'invente ici

Liste des présents pour le PNR :

- Philippe Brugère, Président
- Catherine Hornebeck, Vice-présidente, biodiversité
- Gérard Salviat , Vice-président, forêts et paysages
- Renée Nicoux, Vice-présidente, tourisme et urbanisme
- Yves Poss, membre du conseil scientifique du Pnr
- Juliette Gioux, directrice
- Guillaume Rodier, coordinateur du service technique
- Sylvie Castagnio, animatrice de la Charte Forestière de Territoire
- Olivier Villa, animateur Natura2000
- Olivier Zappia, chargé de mission forêt et biodiversité

Programme de la journée :

- 9h00 – 12h45 : tables rondes
- 13h00 – 14h30 : déjeuner
- 14h30 – 16h15 : visites sur le terrain

Questions-réponses de la table ronde avec l'équipe du PNR Millevaches en Limousin

1. De quelle manière le PNR de Millevaches en Limousin adapte-t-il sa politique forestière face au changement climatique ? Quelles sont les principales urgences identifiées par le PNR concernant l'adaptation de la politique forestière au changement climatique

Le PNR propose sa politique forestière à travers des outils tels que : la Charte Forestière de Territoire (CFT), le programme N2000, les Contrats Territoriaux sur les Milieux Aquatiques (CTMA). Tous ces outils reposent sur une stratégie politique et technique à la croisée d'enjeux qui dépassent ceux de la filière forêt-bois. Sur le territoire, le PNR agit comme un conseiller, un assistant à maîtrise d'ouvrage à destination des privés comme des publics.

L'adaptation de la politique du Parc se fait régulièrement à travers les différents documents cadres qui se suivent et se révisent en cours de route :

- à 15 ans via la Charte de Parc
- à 4 ans via le Contrat de Parc avec la Région Nouvelle-Aquitaine
- à 6 ans pour la CFT (avec une révision à mi-parcours).

Nous adaptons ces documents avec l'actualisation des connaissances scientifiques (via les rapports du GIEC notamment), des enjeux sociétaux et économiques, qu'ils soient locaux ou généraux et avec les retours d'expériences, scientifiques ou techniques de nos partenaires : fédération des PNR, Association des Parcs du Massif central (IPAMAC), etc.

Nos objectifs sont multiples :

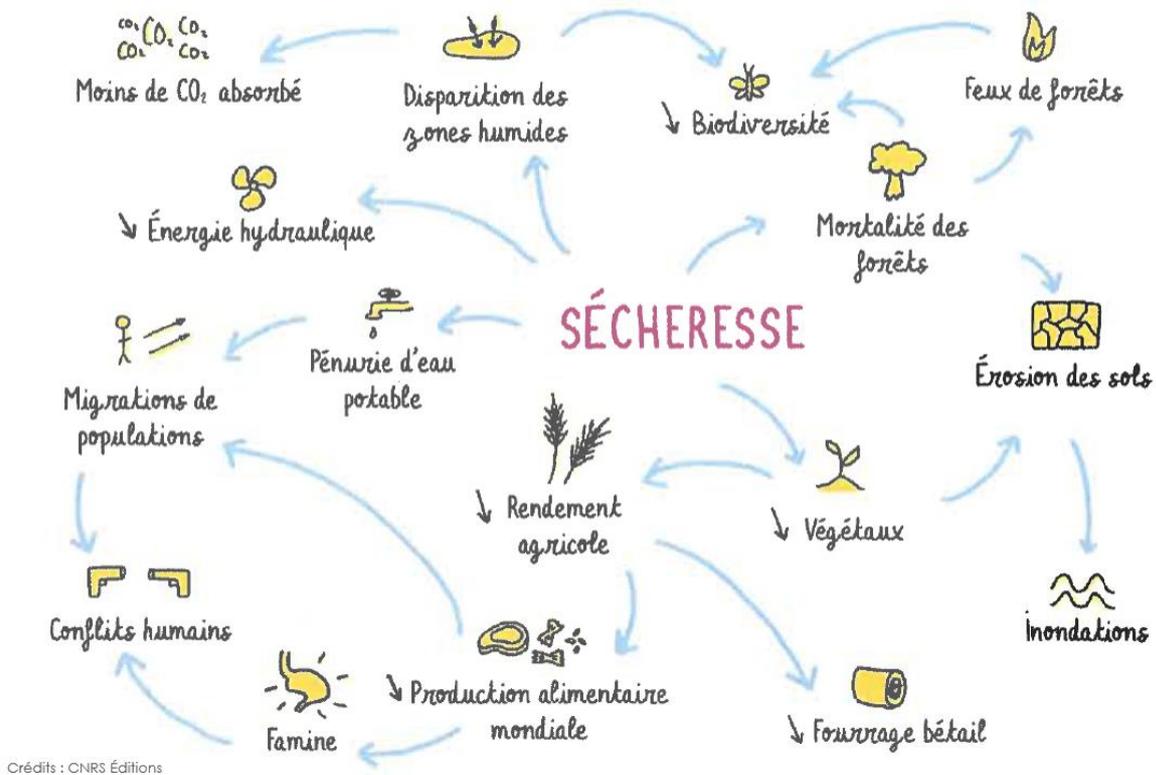
- atteindre un bon état écologique des forêts de production
- gérer de manière adaptée une partie des forêts en libre évolution de manière à développer une biodiversité forestière forte
- permettre du stockage carbone de manière réelle et durable dans les produits bois
- diversifier les ressources
- limiter l'impact du changement climatique et des sécheresses

Les urgences principales que nous identifions sont les suivantes :

- Stopper les coupes rases et stopper les plantations monospécifiques. La perte d'habitats conduit à une diminution des résiliences, donc à une faible sécurité sanitaire et économique des forêts.
- Interrompre les programmes comme le plan de relance Forêt-Bois et ré-orienter les crédits vers des programmes soutenant la multifonctionnalité des forêts
- Ne pas miser sur des essences exotiques.
- Accélérer la recherche sur les travaux de génétique des essences indigènes.

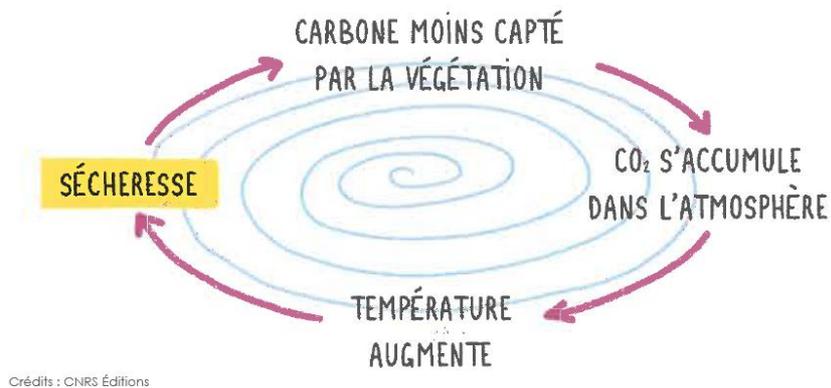
Quelques infographies sur les impacts de la sécheresse et les liens avec le climat.

LES CONSÉQUENCES DE LA SÉCHERESSE



SÉCHERESSE ET CLIMAT : UN CERCLE VICIEUX ?

LA SÉCHERESSE AGGRAVE ELLE-MÊME LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE :



2. À votre avis, les PNR ont-ils une bonne connaissance des travaux des scientifiques sur l'état actuel des forêts et sur leur évolution à l'échelle d'un demi-siècle ? Ont-ils des rapports réguliers avec les différents instituts de recherche comme les INRAE ?

Plutôt oui, mais sans exhaustivité, car il n'est pas toujours possible de se tenir à jour sur l'ensemble des publications scientifiques (manque de moyens et de temps). Le niveau de connaissance dépend des PNR, des habitudes de travail de chacun, des partenaires. Au Pnr de Millevaches en Limousin, nous développons une culture scientifique via nos formations respectives, nos échanges avec les partenaires scientifiques ou techniques : Conseil Scientifique du Parc, Fédération des PNR, IPAMAC, organismes de recherche type INRAE, CNRS). L'organisation de séminaires techniques et scientifiques de manière régulière permet d'entretenir la culture scientifique.

Cependant, des partenariats pourraient être créés ou renforcés. Les scientifiques sont souvent demandeurs de terrains d'études et nous sommes demandeurs d'études scientifiques de terrain. Nos moyens humains et financiers étant limités, il est difficile de trouver des relations stables avec les organismes de recherche. Les quelques collaborations entre techniciens et scientifiques passent souvent à travers des appels à projets qui sont trop rares.

L'évolution de la forêt sur le territoire sur ces 100 dernières années est plutôt bien connue. L'évolution future est plus incertaine. De manière générale, on sait ce qu'il ne faut pas faire et globalement ce vers quoi il faut aller : multifonctionnalité des forêts, diversité des essences de plantation, création ou entretien de corridors écologiques. Toutes ces actions permettent d'améliorer la résistance et la résilience des écosystèmes. Cela permet de garantir la ressource et les écosystèmes dans l'espace et dans le temps.

Pour approfondir la question : on ne peut pas se permettre d'attendre un consensus scientifique* sur les actions précises à mener car il sera trop long à arriver et il sera critiqué lorsqu'il arrivera. En attendant, nous prenons le parti de faire des « Actions sans regrets » en se basant sur les connaissances et techniques actuelles qui semblent être les plus adaptées à l'avenir, en respectant les fonctionnalités écologiques (ce que certains appellent les « solutions fondées sur la nature »).

Consensus scientifique : l'opinion, la position et le jugement collectifs de personnes de la communauté scientifique qui travaillent sur un domaine d'études particulier.

3. Comment parvenir à articuler la préservation de la biodiversité dans le PNR avec la pratique de la sylviculture dans ce même espace ?

La forêt multifonctionnelle répond aux enjeux économiques, sociétaux et écologiques. A une plus grande échelle, la forêt française doit représenter une forêt mosaïque, respecter les différents écosystèmes qui s'y trouvent, stopper l'uniformisation et donc la perte de biodiversité qui elle-même entraîne une diminution de l'état de « santé » de la forêt. Respecter des zones de vieillissement de la forêt garantissant la libre évolution des espèces et des espaces. Selon certaines recommandations scientifiques, il faudrait que 10% de la surface de la forêt française soit en libre évolution. Ces zones de vieillissement doivent être non concentrées avec des corridors écologiques viables permettant le transfert des espèces entre elles et ainsi emmener une biodiversité dans les forêts gérées.

L'arrêt des coupes rases permettra de respecter les sols et de préserver sa productivité à moyen et long terme. Cela évitera une érosion de la biodiversité, et trop d'émissions de carbone dans l'atmosphère.

4. Quelles sont les actions développées dans le PNR de Millevaches pour diversifier les peuplements forestiers ?

Une des actions les plus concrètes est l'animation du **dispositif OPAFE** (Opération Programmée d'Amélioration Forestière et Environnementale) : outil d'accompagnement technique et financier de projets sylvicoles prenant mieux en compte les enjeux sociétaux, environnementaux et économiques (multifonctionnalité, résilience, diversité économique). Cet outil est à destination des propriétaires privés et publics permet des plantations diversifiées, avec plusieurs essences objectives et essences d'accompagnement, permet la création de lisières (favorables aux pollinisateurs), l'augmentation de la part de feuillus dans les plans de reboisement. De plus les parcelles issues de coupe rase de feuillus ne sont pas éligibles, les protections plastiques ne sont pas financées. Cette action a pour but de développer des techniques qui sortent de la « norme » qui ne seraient pas mises en oeuvre sur le territoire sans une bonification financière et un accompagnement technique du PNR.

L'édition d'un SylvoTrophée tous les deux ans permet de valoriser la multifonctionnalité, de faire visiter à différents publics les parcelles lauréates, de faire la promotion ces pratiques et convaincre les sylviculteurs du bien-fondé de ces techniques sylvicoles.

Tout au long de ces missions, les agents du Parc rendent des avis, des conseils, font des animations, de la pédagogie et des formations où les différents messages portés plus haut sont retranscrits.

5. Le développement du tourisme et d'activités récréatives au sein du PNR constitue-t-il un élément particulier de la gestion des forêts ?

Pour le PNR, oui, car la Charte Forestière de Territoire (CFT) prend en compte les enjeux touristiques, l'ouverture des paysages à travers les différentes actions. La promotion de la forêt multifonctionnelle implique une intégration des enjeux sociaux et donc du tourisme, de la chasse, du trail, de la randonnée équestre, etc. Le PNR est sollicité régulièrement pour rendre des avis sur des projets où il intègre les enjeux touristiques ou sportifs (randonnées, trails). Le Parc a également développé RandoMillevaches, une application et site internet qui recense les randonnées, boucles de vélo, d'itinérance à travers le territoire et qui valorise les massifs forestiers d'exception.

Pour les autres structures type coopératives forestières, CNPF, gestionnaires forestiers indépendants, l'intégration de ces enjeux de tourisme et activités récréatives et beaucoup moins pris en compte. S'il est vrai qu'il est plus difficile de développer ces activités sur le domaine privé, il est pourtant nécessaire d'y parvenir. À travers l'animation de la CFT, nous sensibilisons les partenaires afin que ces enjeux soient intégrés dès la conception des documents de gestion ou dans la manière de travailler. L'intégration d'enjeux croisés

Les structures publiques (ONF/PNR) ont plus l'habitude de développer des approches transversales entre plusieurs thématiques, d'intégrer des enjeux qui peuvent sembler contradictoires. Les structures privées intègrent majoritairement les enjeux économiques privés et sur du court terme.

6. Le PNR est-il exposé à un risque élevé d'incendies de forêt ? Si oui, quelles actions sont envisagées pour les prévenir (normes de débroussaillage, plan de prévention incendie...) ?

Nous ne sommes pas « prioritaires » à l'échelle nationale mais la prise en compte des enjeux est acquise par les acteurs de la CFT. Cependant la question dépasse les compétences et capacités du seul Parc et mérite une coordination plus développée avec les services de l'Etat, de la sécurité incendie, et des représentants de la forêt privée et publique. La CFT a intégré cette question mais il n'y a, à ce jour, pas de porteur identifié.

Concernant les actions envisagées, outre les mesures basiques d'ouverture de pistes forestières pour le passage des véhicules anti-incendies et le travail de coordination à mener avec les différents services, il est envisagé de se servir de la diversification des forêts comme un moyen de diminuer le risque incendie, mais aussi afin d'améliorer la résilience des écosystèmes suite aux perturbations. Par exemple, établir des barrières feuillues pour diminuer l'inflammabilité et la vitesse de propagation des incendies (sert aussi contre les chenilles processionnaires).

EN FRANCE, LES SIMULATIONS DE MÉTÉO-FRANCE MONTRENT UNE AUGMENTATION DE LA FRÉQUENCE DES JOURS PRÉSENTANT UN DANGER MÉTÉO DE FEUX DE FORÊTS :



7. Comment parvenir à articuler les actions conduites dans le domaine forestier communal et dans le domaine forestier privé, sachant que 90% de la forêt du PNR est privée ? Comment s'opère la coordination des différents acteurs ?

La CFT donne le meilleur cadre : un domaine de partage des enjeux et des objectifs du territoire et qui définit une trajectoire commune. L'élaboration de la CFT a permis de mettre l'ensemble des acteurs de la forêt et du bois ainsi que des représentants de la société civile autour de la table. La CFT a fait consensus lors de son élaboration. Cet outil est néanmoins limité car les signataires ne s'engagent que moralement.

La CFT propose tout un panel d'actions à accomplir : cela va de la formation d'élus référents et médiateurs, à l'organisation de cycles de conférences, d'animations, de sensibilisations que ce soit auprès du grand public, des scolaires ou des professionnels. Si les acteurs privés et publics sont en accord sur les grands principes et les actions à accomplir, l'articulation sera possible. Le PNR propose ainsi à travers la mise en œuvre de la CFT, la coordination entre acteurs privés et publics.

8. Quelle est votre appréciation des politiques menées par l'ONF en matière de gestion durable des forêts ? Même question s'agissant des relations entre l'ONF et le PNR.

Les politiques menées par l'ONF vont dans le bon sens. Cependant, les moyens humains et financiers dont ils disposent ne garantissent pas une conduite des opérations optimales.

Notre relation avec l'ONF sont plus sereines que celles avec le CNPF, c'est une relation de confiance. Les intérêts sont plus partagés qu'avec le secteur privé (cf. question 5). L'ONF reconnaît mieux la multifonctionnalité des forêts. Il y a une connivence intellectuelle et technique sur l'avenir de la forêt. Nous estimons un besoin accru de proximité entre l'ONF et le

CNPF. Les trajectoires entre forêt privée et forêt publique se creusent trop sur ce territoire avec une culture forestière divergente, et des objectifs non partagés.

9. La politique forestière nationale peut-elle être améliorée pour soutenir les acteurs locaux à diversifier les forêts ?

Oui la politique forestière nationale peut être améliorée via des mises à jour du Code forestier ; plus d'encadrement voire une interdiction des coupes rases, augmenter le pouvoir des PNR sur les avis rendus concernant la rédaction des documents cadres type SRGS sur leur territoire. L'arrêt du Plan de relance tel qu'il est aujourd'hui doit être acté afin d'éviter une trop forte détérioration des territoires et un avenir des produits bois trop incertain.

Il faudrait obliger la diversification des essences, arrêter de parier sur des essences exotiques (douglas et chêne rouge notamment), qui sont moins adaptées au sol, au climat voire néfastes sur les écosystèmes. La co-évolution des espèces a construit des écosystèmes stables, résistants, résilients dans le temps. L'interventionnisme ne fait qu'aggraver certains problèmes. Il faut considérer le bois feuillu comme une ressource de construction et une ressource énergétique renouvelable si elle est bien conduite dans l'espace et le temps en concentrant le bois énergie sur les sous produits et les déchets.

10. Quelle est votre appréciation des programmes de renouvellement forestiers mis en œuvre dans le cadre du plan de relance et des Assises de la forêt ? Les moyens engagés dans le cadre de la politique forestière sont-ils suffisants pour développer une gestion durable des forêts ?

Ces programmes sont catastrophiques car ils accélèrent les préjudices en particulier sur la perte des forêts feuillues (exemple de la Gioune), l'érosion et la pollution des sols, la diminution de la captation carbone, et par conséquent l'accroissement du réchauffement climatique global (voir infographies en page 4).

Les moyens ne sont pas forcément insuffisants mais mal orientés. À moyen constants, il faut tenter de réorienter la forêt et la filière vers une gestion plus durable ; obliger à respecter la multifonctionnalité, ne pas miser sur trop peu de ressources. Pour rappel, la diversité biologique emmène à une sécurité des systèmes économiques. Pour les enjeux type N2000, les moyens sont insuffisants. Il serait nécessaire de mettre 1M d'€/an pour protéger sur 30 ans les derniers 6900 ha de feuillus sur la ZPS.

La création d'un code forestier adapté aux enjeux des territoires et de l'adaptation au changement climatique, de la préservation de la ressource en eau, d'une réglementation plus exigeante et surtout de l'application de la réglementation permettrait de faire beaucoup d'économies, éviterait des préjudices sur les communs, permettrait une meilleure santé environnementale et une amélioration des conditions de vie humaines. Il faut adapter les productions aux contextes naturels supports de nos productions.

11. Comment doit évoluer la filière forêt-bois selon vous pour une gestion durable ? Quelles méthodes sont à privilégier pour renforcer la diversité des peuplements et repenser l'exploitation du bois sur les territoires ?

Il faut réadapter les scieries afin de traiter des bois de différents diamètres dont les gros bois. Il y aurait ainsi une moindre exigence de gabarit, donc un arrêt de l'uniformisation des productions qui conduisent aux plantations monospécifiques et aux coupes rases. Le stockage carbone n'est efficace que dans les bois d'œuvre. Les autres bois (énergie, trituration, industrie) ont des durées de vie inférieures à 5 ans. Donc le carbone accumulé pendant plusieurs dizaines d'années retourne à l'atmosphère (sans compter l'énergie dépensée pour le transport, la transformation).

La forêt continue et multifonctionnelle doit devenir le modèle d'itinéraire forestier dominant. Il permet d'assurer de la ressource bois dans le temps et l'espace en dégradant moins les écosystèmes. Cela répond ainsi aux enjeux socio-économiques des territoires en respectant le plus possible les accords de Paris de la COP 21.

12. De manière générale, le PNR a-t-il des recommandations sur la politique forestière ?

La réglementation devrait interdire les coupes rases (sauf en cas de problème sanitaire impossible à traiter différemment). Les coupes rases sont à l'origine de la majorité des maux environnementaux et sociétaux (exemple récent au bois du Chat).

Le PNR demande une plus grande attention sur les Documents de Gestion Durable (DGD) qui doivent intégrer le respect de l'existant, les caractéristiques écologiques, le respect du bois mort, des continuités écologiques et apporter plus de vigilances sur les programmes de coupes.

Nous demandons à être consulté sur tous les DGD (PSG) au-delà de N2000. Nous demandons également à ce que les PNR aient la possibilité de participer de manière plus forte à l'élaboration des documents cadres établis à l'échelle régionale type SRGS (Schéma Régional de Gestion Sylvicole) et à ce que leurs recommandations soit mieux intégrées qu'un simple avis consultatif qui peut être ignoré sans justification.

Le Parc demande également à ce que les politiques publiques soient vigilantes sur les choix sylvicoles liés à l'évolution du climat et aux « prophéties auto-réalisatrices ». Prenons l'exemple du risque de disparition du hêtre dans certains lieux à cause du réchauffement climatique qui conduit à la destruction anticipée de ces écosystèmes feuillus souvent anciens et matures, garant d'une biodiversité bénéfique à l'ensemble du territoire. Il faut garder en tête que les modèles scientifiques possèdent une marge d'incertitude non négligeable.